

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. HENRI PONS

OBJET

La politique d'Aménagement du Territoire

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
122.11**

PRESENTATION

La politique publique d'aménagement du territoire conduite par le Conseil départemental a pour objectif, en cohérence avec les orientations issues des Etats généraux de Provence, de contribuer au développement des Bouches-du-Rhône, elle s'articule autour de quatre axes :

- Conforter la fonction de plateforme internationale d'échanges du territoire ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du département ;
- Concevoir et impulser un aménagement équilibré des Bouches-du-Rhône ;
- Contribuer à améliorer les déplacements internes.

LES ORIENTATIONS

Le Département agit dans ce sens au travers d'un ensemble de partenariats avec les acteurs publics privés pour favoriser la réalisation d'opérations et d'équipements structurants et créateurs d'emplois. Il participe également de manière active à l'élaboration des différents schémas territoriaux d'aménagement et des documents locaux d'urbanisme.

L'entrée en application de certaines dispositions de la Loi NOTRe conduit en 2017 notre Institution à modifier les modalités de sa participation à certains projets dont elle était un élément moteur. Ainsi, la dissolution des syndicats mixte pour l'Europôle de l'Arbois et Euro-Alpilles met-elle de fait un terme à notre participation au fonctionnement de ces opérations.

En revanche, le Département renouvelle son partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille. La négociation de l'avenant au CPER a été l'occasion de confirmer et d'élargir l'engagement auprès du port. Nous sommes dorénavant en soutien de l'essentiel des investissements prévus pour accélérer la croissance des trafics et le développement des activités industrielles aussi bien sur les bassins Est que sur ceux de Fos. Le Département restera un partenaire attentif à la mise en œuvre du plan stratégique du GPMM et notamment aux conditions de réalisation du terminal de transport combiné de Mourepiane à Marseille ou au déroulement d'une opération stratégique comme PIICTO à Fos.

Un appui sera également apporté aux équipements portuaires d'Arles et aux équipements arlésiens pour la réparation navale avec la mise du Slipway au gabarit des plus grands fluvio-maritimes et notamment aux navires de croisière de 135 mètres.

L'opération Euroméditerranée continuera évidemment à être accompagnée. Le soutien du Département contribuera à la poursuite des actions engagées sur les ZAC Méditerranée et Saint-Charles de même que sur le périmètre d'extension. Toutefois, les crédits inscrits cette année soldent pour notre Institution les engagements contractualisés sur cette opération. La négociation d'un nouveau protocole d'accord entre l'ensemble des partenaires devrait donc venir à l'ordre du jour.

La reconversion du site des chantiers navals de La Ciotat autour des activités de moyenne et grande plaisance se poursuit à travers la délégation de service public consentie à la

SEMIDEP. D'importants investissements ont été réalisés pour positionner ces chantiers parmi les sites majeurs pour la maintenance des navires de haute plaisance ponctués fin 2016 par l'achèvement de la mise aux normes et de la restructuration de la grande forme. Son amodiation devrait permettre, cette année, à La Ciotat de franchir un nouveau palier tandis que la SEMIDEP proposera une optimisation et une actualisation du schéma stratégique d'aménagement à long terme.

Par ailleurs, le Département continuera à financer les études de définition du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur qui prévoit notamment une gare souterraine à Saint-Charles. Il s'agit d'un équipement majeur tant pour améliorer et rendre plus robustes les dessertes entre les grandes métropoles de la Méditerranée que pour le développement des transports du quotidien dans l'aire métropolitaine marseillaise. A la suite de la consultation publique qui s'est déroulée en 2016 des études complémentaires doivent être conduites pour améliorer l'insertion urbaine du projet.

Dans leurs conclusions, les Etats Généraux de Provence ont fait de la question des déplacements et de la mobilité un enjeu majeur pour le développement de notre territoire. A ce titre, ils ont notamment recommandé d'accorder une priorité absolue au renforcement des transports publics.

Dès janvier 2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'est emparé de cette conclusion en décidant de consacrer 60 M€ par an, pendant 5 ans, au financement des projets qui permettront de renforcer rapidement l'attractivité des transports en commun et d'améliorer globalement les conditions de déplacement des habitants. Deux axes d'intervention prioritaire ont ainsi été définis :

- Développer la part des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) pour offrir aux usagers des fréquences et une régularité plus attractives ;
- Renforcer l'interconnexion entre les différents modes de déplacements en soutenant le déploiement d'un réseau de pôles d'échanges multimodaux et de Parking Relais.

L'entrée en vigueur de ce dispositif a permis, dès 2016, d'allouer 50,56 M€ à la réalisation de plus de 322 M€ d'opérations comprenant notamment :

- La modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence ;
- La réalisation de voies réservées aux autocars sur les 3 principaux axes autoroutiers ;
- La création de l'échangeur de Salon Nord ;
- La création d'une bretelle permettant de compléter le nœud A8/A51 à Aix.

En 2017, une nouvelle autorisation de programme de 60 M€ est prévue au budget au titre du plan mobilité. Six demandes de financement sont d'ores et déjà en cours d'instruction pour des opérations dont le coût global atteint 403 M€

La politique publique d'aménagement du territoire comprend également l'information géographique. La connaissance fine et actualisée du territoire est un outil capital pour tous les acteurs de l'aménagement. Le Conseil départemental participe à la mutualisation et au partage des données dans le cadre du Centre Régional d'Information Géographique avec l'ensemble des collectivités territoriales de la région.

Enfin, la politique d'aménagement du territoire se décline au quotidien dans la participation active du Département à l'élaboration des documents locaux d'urbanismes (SCOT et PLU) et de planification avec notamment les schémas régionaux d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la collectivité est également amenée à se prononcer sur l'opportunité des projets commerciaux dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Ces différentes actions mobiliseront 662 200 € de crédits en fonctionnement et 7 835 970 € en investissement.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations, je vous propose d'approuver les orientations de la politique départementale d'aménagement du territoire et de donner délégation à la Commission permanente pour sa mise en œuvre.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL